L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.
PAR BULLITT, MAGNE & Cie.
No. 81, Rue Chartres.
Quotidien ... $12 } payable d'avance
Trois fois par semaine $10 }

NOUVELLE-ORLEANS:
LUNDI MATIN, 13 DECEMBRE 1841.

POUR GOUVERNEUR:
HENRY JOHNSON.

LA LEGISLATURE.

La Législature de la Louisiane s'assemble aujourd'hui. La situation des partis dans cette assemblée n'a subi aucun changement matériel depuis la dernière session. Si d'un côté M. Gregory Byrne, locofoco, a été remplacé par un whig, M. Johns, de l'autre une ville a élu un locofoco pour remplir le siège laissé vacant par la démission d'un whig. Le Sénat se compose de neuf membres de l'opposition et de huit whigs; la majorité des locofocos dans ce corps est donc d'un seul membre. On compte à la Chambre 28 whigs et 22 locofocos, ce qui laisse aux premiers une majorité de six voix. Au scrutin réuni, la majorité whig sera donc de cinq voix, absolument comme à la [illegible].

Le Sénat est déjà organisé: Felix Garcia, l'honorable [illegible] sénateur de St. Charles est président de ce corps. L'un des premiers devoirs de la Chambre sera l'élection d'un orateur, puisque le général Wm. De Buys, cet excellent Orateur, si impartial et si indépendant qui l'an dernier occupait le fauteuil, a donné sa démission pour accepter un poste dans le gouvernement fédéral. Nous ne savons pas encore quels seront les candidats à une charge aussi importante; mais il ne manque pas à la Chambre de membres qui réunissent toutes les qualités nécessaires pour la remplir dignement. Parmi eux l'on peut citer M. C[illegible], l'un des représentants de la ville, M. C[illegible] de Baton Rouge, et son digne et respectable collègue le général [illegible] Thomas. Nous sommes convaincus que [illegible] dernier membre consentait [illegible] il serait porté au fauteuil par [illegible]. Son expérience, son âge, ses [illegible] et l'estime universelle qu'il s'est acquise [illegible] concourt à lui mériter les suffrages de ses collègues. La Chambre serait, en le [illegible] certaine d'avoir un excellent Orateur, parfaitement capable de remplir de la façon la plus satisfaisante les devoirs de sa charge.

Nous ne prévoyons pas que la session de la législature soit fort occupée. Le bill de Répartition sera [illegible] la plus importante mesure que nos représentants auront à examiner. Nous savons qu'on doit faire un énergique effort pour établir la représentation sur une base équitable, et que les deux chambres sont [illegible] disposées à adopter un système complet de répartition. Ces dispositions sont excellentes; mais nous [illegible] que les détails qui doivent entrer nécessairement dans un pareil bill, ne présentent des obstacles [illegible] à son adoption. La répartition actuelle est loin d'être juste, mais si l'on accorde à certaines parties de l'Etat la prépondérance à laquelle elles ont droit, ne sera-ce pas en quelque sorte au détriment de celles qui sont habituées à exercer une sorte de supériorité? N'éprouvera-t-on pas de la part de ces dernières une grande résistance et ne s'exposera-t-on pas à les mécontenter sérieusement! Les réformes [illegible] seront donc difficiles, et cependant elles [illegible] sont indispensables. N'est-il pas souverainement injuste par exemple que la paroisse de Pointe Coupée qui n'a guères que trois cents votants soit placée sur le même pied que la paroisse [illegible] qui en compte quatre mille! Toutes deux [illegible] un sénateur! Certes personne ne contestera qu'avec une population qui forme au moins le quart de la population entière de l'Etat, nous avons droit pour le moins à quatre sénateurs et à douze membres de la chambre. Ce n'est pas le seul fait de ce genre que nous puissions citer; mais malgré les irrégularités flagrantes de la répartition actuelle, malgré les réclamations puissantes qui pourront s'élever, un système d'équitable répartition court risque d'échouer. Nous voudrions espérer mieux, mais nous [illegible] grand peur que cette [illegible] de progrès et n'obtienne que [illegible] session qui va s'ouvrir.

Une autre question de répartition, heureusement [illegible] à résoudre, se présentera aussi à la législature: c'est la nouvelle circonscription à établir pour l'élection des membres du Congrès. Ici la législature ne rencontrera ni d'aussi nombreuses, ni d'aussi [illegible] difficultés, et l'on peut espérer qu'elle [illegible] donnera à la Louisiane la représentation à laquelle elle doit prétendre. Si ce devoir n'était pas accompli promptement, nous en serions réduits à n'avoir encore que trois représentants dans le Congrès et un aussi petit nombre de voix [illegible] électorales nationales. Il faut donc [illegible] la Louisiane aura quatre représentants [illegible] et nous en compterons cinq.

L'attention de nos législateurs devra également se porter sur la situation financière, et il est probable qu'ils y consacreront beaucoup de tems et de discussion. On assure que son excellence le gouverneur Roman [illegible] question de la reprise des paiements en espèces, en recommandant à la législature d'adopter [illegible] les banques de notre ville à [illegible] d'opérer leur liquidation. Peut-être est-il à regretter que le bill qui [illegible] à cette liquidation [illegible] la reprise des paiements en espèces pour le premier novembre dernier ne [illegible] pas devenu loi de l'Etat. Les [illegible] qui présentent toutes garanties de solvabilité [illegible] trouvent encore gênées [illegible] que leur imposent les mauvaises [illegible] de cette sorte une reprise permanente devient presque impraticable. Les édits législatifs pourront forcer les banques à reprendre leurs paiements en espèces, mais rien ne garantit qu'après avoir [illegible] leurs forces pour obéir, elles ne soient pas obligées par les circonstances à suspendre de nouveau. C'est un sujet qui demande les plus sérieuses réflexions et la plus grande prudence: car il y va de la prospérité du pays.

Outre ces questions d'un intérêt majeur la législature en aura encore un grand nombre d'autres moins importantes à discuter; nous espérons [illegible] et nous le souhaitons de tout [illegible] que dans la discussion des unes comme dans celle des autres, nos représentans apporteront le calme et la bonne intelligence qui doivent assurer la sagesse de leurs délibérations.

Malles—Six malles sont arrivées hier. Nous avons des dates de New-York jusqu'au 2 courant. Cette arrivée met le service des postes à peu près à jour, puisqu'il n'y a plus en arrière qu'une seule malle, celle du 3.

Nous sommes redevables à l'obligeante politesse des [illegible] du Charleston, de la triste nouvelle qui suit:

Bureau du [illegible] Courier, 4 décembre.

Perte du paquebot à vapeur Savannah.—"Le bateau [illegible] ce matin dans le havre le [illegible] de Boston pour ce port. Le capitaine du steamer annonce au pilote que le paquebot à vapeur *Savannah*, capitaine Crane, se rendant de New York à la Nouvelle-Orléans, s'était perdu à la hauteur du cap Hatteras dans la nuit du [illegible] courant. Le susdit capitaine avait recueilli l'un des canots appartenant au steamer naufragé; ce canot était rempli [illegible]. Il ventait très fort au moment où le bateau pilote et le schooner se rencontrèrent, de sorte que le pilote n'a pu savoir plus de détails. On n'a pas [illegible] parler des deux embarcations qui [illegible] en même temps que le canot recueilli. [illegible] Ce dernier bâtiment sera sans doute [illegible] et nous pourrions avoir demain [illegible] désirables. On assure qu'il y avait [illegible] passagers à bord du Savannah et l'on espère [illegible] les deux embarcations auront pu se sauver."

NAVIGATION A VAPEUR ENTRE LA FRANCE ET LES ETATS-UNIS.

Décidément, le gouvernement français paraît s'occuper sérieusement et activement de créer une ligne de steamships entre les principales villes maritimes de France et des Etats Unis. M. D'aubigny, capitaine de corvette récemment arrivé à New York, y est envoyé par le ministre de la marine avec la mission spéciale de constater l'état actuel de la marine à vapeur des Etats Unis, et d'étudier les innovations qui ont pu y être accomplies. Le voyage du prince de Joinville [illegible] n'aurait pas eu d'autre but, si nous en croyons nos informations confirmées par l'extrait suivant du *Journal des Débats*:

"L'intention du prince, dans sa course à travers les eaux intérieures de l'Amérique du Nord, est de se livrer à quelques recherches sur l'état de la navigation à la vapeur dans un pays où elle a pris de si vastes développemens. Ces recherches fourniront la matière d'un rapport au ministre, que le prince se propose de rédiger."

M. d'Aubigny croit pouvoir fixer à la fin de 1842 la mise en activité d'une première ligne de quatre steamers destinés à faire la traversée régulière entre le Havre et New York. A cette espérance nous ajoutons celle de voir le premier de ces steamers commandé par cet officier qui, par le savoir et l'expérience, occupe un des premiers rangs dans notre marine militaire. Les steamers dont la construction est déjà avancée, seront des bâtimens de guerre magnifiquement disposés pour faire, en tems de paix, le service de paquebots et pour le transport des passagers. Ils seront commandés par des officiers de la marine de guerre, et jaugeront environ 1200 tonneaux avec une force de [illegible] chevaux. Ce sont là, à peu près, la grandeur et la puissance motrice du *Great Western*.

M. d'Aubigny part dans quelques jours pour le sud des Etats-Unis dont il doit visiter les principaux fleuves et arsenaux maritimes. Les steamers de guerre *Missouri* et *Mississipi*, qui sont en construction dans le *Navy Yard* de New York, ont été l'objet de son attention spéciale.

[*Courrier des Etats-Unis*]

☞ Nous offrons nos remerciements au capitaine Swiler du Natchez, pour les journaux de la Havane, qu'il nous a communiqués.

On lit dans le *Courrier des Etats-Unis* du 30 novembre dernier:

"Une lettre d'Angleterre, adressée à l'un des journaux les plus sérieux de New-York, annonce que le conflit de juridictions qui s'est élevé entre l'Etat de New-York et le gouvernement fédéral de Washington, à propos de l'affaire de MacLeod et des protestations du gouvernement britannique, a décidé la plupart des grandes puissances européennes à ouvrir, dans la ville de Londres, par leurs ambassadeurs, une conférence dans laquelle on décidera s'il n'est pas devenu indispensable de reconnaître la souveraineté indépendante des 26 Etats composant l'Union américaine et d'envoyer des représentans ou ministres spéciaux à chacun d'eux. Cette conférence devrait avoir lieu en décembre.

Ce projet n'est probablement qu'une plaisanterie *aujourd'hui*, mais nous ne serions pas étonnés que l'Angleterre eut sérieusement songé à jeter cette pomme de discorde au milieu de l'Union, lors de sa première colère, et si MacLeod eut été pendu.

Le Prince de Joinville a New-York.—Le retour du prince de Joinville à New-York, a été célébré par des fêtes de tout genre; mais la plus brillante a été sans contredit celle qui lui a été offerte par Mme Mott, femme du docteur Valentin Mott, l'une des illustrations scientifiques de ce pays. Voici les détails que nous prisons dans le feuilleton du *Courrier des Etats-Unis*:

"Plus de quatre cents invitations ont été faites par Mme Mott; et aucun de ses invités peut-être n'a fait faute à son gracieux appel. Aussi le bal offrait-il un magnifique coup d'œil. Trois salons et deux boudoirs avait été ouverts à la foule qui s'accumulait au point que nous avons craint un moment pour la solidité des planchers. Chacun des nouveaux venus était annoncé à haute voix par la livrée: c'est un détail que nous mentionnons parce que, s'il est d'usage dans toutes les grandes maisons françaises, il est presque inconnu en Amérique. Mme Mott a rempli, pendant un certain temps, aux Tuileries, les fonctions de Mme Cass, chargée des présentations féminines à la Cour. C'est dire assez que l'hospitalité des ses salons a été aussi splendide dans le fond que gracieuse dans la forme. Nous avons rarement vu de soirées plus brillantes.

A ce bal où se trouvait réunie toute la société fashionable de New-York, figuraient un grand nombre de personnages remarquables étrangers et américains; les femmes s'y sont fait remarquer par leur élégance, et l'on s'étonnait du nombre de jolies personnes qui composaient les quadrilles.

"Le prince a ouvert le bal avec Mlle Louisa Mott, ange de gentillesse qui resplendissait d'une joie enfantine et qui s'est constituée l'introductrice officieuse de toutes ses amies auprès de Son Altesse. Une fois pourtant, le prince se passa de l'aide que lui prêtait son jeune et joli chaperon pour le choix de ses danseuses, et il alla, sans être présenté, inviter Miss Hill. Ce choix n'a pas fait tort au goût de Son Altesse. Le prince s'est retiré entre trois et quatre heures du matin, après avoir payé bravement de sa personne, car c'est à peine s'il a manqué une contredanse.

Deux diners ont été aussi offerts au prince: le premier par les Français et le second par la municipalité de New-York. "Le diner français comptait un nombre assez élevé de souscripteurs, si l'on a égard au prix de la souscription, qui était de $20, et à ce qu'on appelle ici les *hard times*. Une quarantaine d'invitations avaient été faites, tant aux officiers de la *Belle Poule* et du *Cassard*, qu'aux autorités municipales de New-York. Cette petite fête nationale n'aurait rien laissé à désirer, si le toast porté au roi n'avait été conçu en termes assez malheureux. Mais la critique que quelques uns de ces termes nous ont paru mériter d'abord, s'efface à nos yeux devant l'estime que nous portons au caractère et aux intentions des membres du comité. D'ailleurs, le prince a fait à ce toast une réplique trop caractérisque, trop spirituelle, trop nationale, pour que, somme toute, nous ayions rien à regretter. En effet, sur un signe particulier de lui, sa musique répondit en faisant ronfler la *Marseillaise*, qui a été suivie de l'autre hymne aussi peu courtisan: "La république nous appelle!"

Le diner américain a été remarqué par un petit événement qui a fait quelque bruit. Le maire, l'honorable Robert Morris, qui le présidait, avait fait imprimer les toasts officiels, et, de même qu'aux Etats-Unis on a la logique habitude de saluer le peuple souverain avant le Président, on y voyait que son premier magistrat, il avait inscrit le toast au *peuple français* avant celui du roi des Français. Mais s'étant rappelé qu'au diner de la veille on avait porté la santé du roi, non pas avant celle de la France, car l'honorable comité, par inadvertance sans doute, oublia tout-à-fait cette dernière, mais avant toutes les autres, M. Robert Morris craignit d'offenser le prince dans la personne de son père, et intervertissant l'ordre imprimé des toasts, il porta celui du roi des Français avant celui de la France. Peu important aux Américains, qui trouvaient probablement cette flatterie convenable à des *sujets* du despotisme. Mais l'honorable maire ayant cru, pour éviter un contraste désobligeant, devoir appliquer au peuple des Etats-Unis l'interversion qu'il avait fait subir au peuple français, des protestations s'élevèrent à haute voix. Le président les réprima avec une fermeté qui fut comprise, et tout rentra dans l'ordre."

"La *Belle Poule* et le *Cassard* ont fait leurs adieux à la ville de New-York, dimanche matin, jour annoncé, mais la frégate s'étant engagée dans la vieille passe, y est retenue jusqu'à ce qu'il lui arrive une brise favorable.

—Le prince de Joinville a voulu laisser un souvenir de son passage à New-York aux Français indigens qui sont à la charge de la société française de bienfaisance de cette ville. Il a fait remettre par le consul de France, au président de cette société une somme de $300.

"Le prince de Joinville, ajoute le *Courrier des Etats-Unis*, ne s'en est pas tenu à ce témoignage de sa généreuse sympathie pour ses compatriotes malheureux; en outre de la somme dont il a confié l'emploi au digne comité de notre société de bienfaisance, il a lui-même distribué de nombreux secours individuels, aux personnes qui se sont adressées à lui; entr'autres, une famille pauvre, qui voulait rentrer en France, a reçu de lui $200."

Naufrage—La goëlette Charles Samuel, expédiée de Cambden [Maine] pour New York, avec un chargement de chaux, a fait cote le 29 du mois dernier. Le maitre d'équipage et quatre passagers ont péri. Le capitaine et le reste de l'équipage se sont sauvés, mais à grand' peine.

Escadre de l'Interieur.—Le commodore Stewart nommé au commandement de cette escadre, a reçu l'ordre d'arborer son pavillon à bord de l'Indépendance. Il a pour successeur dans le commandement de l'arsenal maritime de Philadelphie le commodore Read.

Le navire à vapeur Caledonia a quitté Boston le 1er. courant, à 2 heures de l'après-midi. Il avait à bord 8000 lettres et six sacs de journaux.

Le Herald.—On lit dans la correspondance de Washington de l'American de New-York: "Le Herald, assure-t-on, n'est plus du tout en faveur à la Maison Blanche, ce qui vient que depuis quelque tems le président Tyler n'était plus en faveur auprès du Herald. C'est l'Express qui succède au Herald comme *Journal de la Cour* à New-York."

Fanny Elsler a recommencé ses représentations à New-York, et ses pirouettes y tournent toutes les têtes, comme par le passé.

LA TOUR DE LONDRES.

La Tour de Londres dont un incendie vient de détruire une partie, est une forteresse située dans la partie orientale de la Cité, à huit cents yards environ du Pont de Londres. Au moyen âge, cette Tour était tout à la fois un château fort et une prison d'Etat; c'était la citadelle, la Bastille de la capitale de l'Angleterre. Plus tard, elle devint aussi un arsenal et les insignes de la royauté y furent long-temps conservés; aujourd'hui elle est encore un arsenal, mais elle est surtout un musée militaire. Quelques auteurs en font remonter l'origine jusqu'au temps de Constantin; d'autres la reculent plus loin encore et prétendent que Jules César en jeta les premiers fondements; mais cette opinion ne repose sur aucun document authentique, et d'après toutes les probabilités, la Tour de Londres est une fondation du moyen âge; elle doit appartenir aux derniers princes de race saxonne ou plutôt encore à Guillaume le Conquérant, si l'on en juge par certaines parties de la construction, appelée aujourd'hui la *Tour Blanche*; et la tradition s'accorde ici avec l'archéologie architecturale.

Guillaume le Conquérant jeta, dit-on, les fondemens de la *Tour Blanche* en 1078, sa mort la laissa inachevée et ce ne fut qu'en 1098 que Guillaume le Roux, son successeur, donna l'ordre de la continuer: il l'entoura de murailles et d'un fossé profond et large qui, dans certains endroits, avait jusqu'à 120 pieds et dans lequel coulait de l'eau de la Tamise. En 1240, Henry III fit faire de notables adjonctions à la forteresse, entr'autres des bastions et une porte en pierre qui en accrurent singulièrement la force; il fit aussi blanchir la construction primitive: de là vint le nom de *Tour Blanche* dont on se sert encore aujourd'hui. Edouard IV, en 1465, agrandit considérablement les fortifications. Enfin en 1663, par l'ordre de Charles II, le château subit une complète restauration: le fossé fut curé à fond; on en construisit le wharf en briques et en pierre, et on le garnit d'écluses destinées à recevoir et à garder au besoin les eaux de la Tamise. Quelques constructions secondaires, furent aussi élevées à cette époque dans l'enceinte de la forteresse. Depuis lors on n'y a exécuté aucun changement considérable.

L'aspect général de la Tour ne manque pas de grandeur; les fortifications qui l'entourent et la défendent, présentent une masse fort respectable, et les constructions dont elle se compose, bien que différentes de style et d'époque, sont en général d'un caractère assez imposant. Au centre s'élève comme une forteresse isolée "la Tour Blanche", vaste bâtiment quadrangulaire flanqué de quatre tourelles. La Tour Blanche est encore aujourd'hui la partie la plus importante de tout le château: On y remarque surtout une chapelle, qui est sans contredit l'un des monuments les plus beaux et les mieux conservés d'architecture saxonne, que l'on puisse voir. Autour de ce respectable édifice, se groupent avec assez peu de régularité tous les autres bâtiments: l'église, l'arsenal, les archives, les divers magasins.

L'église est un monument d'architecture gothique. Les murs d'une grande épaisseur sont percées de fenêtres en ogive et ornés de sculptures assez grossières. La tour est carrée, assez élevée, et surmontée d'une tourelle. Les caveaux de l'église renferment les tombeaux d'un grand nombre d'illustres condamnés qui ont été détenus et exécutés à la Tour. L'Arsenal est un assez grand bâtiment de construction moderne, situé un peu au sud de la *Tour Blanche*. Celui qui renferme les Archives porte au contraire les marques d'une assez grande ancienneté; les Archives elles mêmes offrent un grand intérêt; car elles se composent de documens d'un grand prix par leur antiquité: on y trouve une foule d'anciens titres territoriaux; les originaux des vieilles lois d'Angleterre; les privilèges accordés par les rois à certaines corporations; les traités conclus entre les rois d'Angleterre et ceux d'Ecosse, &c. Les conservateurs montrent surtout avec orgueil le livre de la conquête, le fameux *Doomsday Book*, qui fut dressé par l'ordre de Guillaume le Conquérant et qui est le véritable *livre d'or* de l'aristocratie anglaise. Ils présentent aussi aux curieux la première édition du *Livre de Prières* commun [common Prayer Book] publiée sous Charles II. Ces Archives ont une grande valeur historique et forment un des plus précieux dépôts du même genre. Le *Grand Magasin* [Grand Store House] qui a été récemment la proie des flammes, se distinguait de tous les édifices qui l'entouraient, par la grandeur de ses proportions; il avait trois cent [illegible] cinq pieds de développement et soixante pieds de profondeur: commencé par Jacques II, il fut terminé par Guillaume III. La salle du rez de chaussée qui renfermait l'*Arsenal des petites armes* [small armoury], était suivant Adrien Balbi, la salle la plus vaste qui existât en Europe.

C'est dans les différentes salles du Grand Magasin et de la Tour Blanche que se trouvaient les arsenaux que l'on peut désigner sous les trois titres suivants: l'Arsenal des Petites Armes, [Small Armoury] dont nous venons de parler, l'Arsenal de la Reine Elizabeth [Queen Elizabeth's Armoury] et l'Arsenal de Cavalerie [Horse Armoury.]

L'Arsenal des Petites Armes était peut être la plus considérable collection d'armes modernes connue: il en contenait assez pour armer sur le champ cent cinquante mille soldats. Ces armes étaient entretenues avec soin et rangées en faisceaux réguliers. Au tour de la salle régnait une longue corniche faite de vieilles cuirasses, de canons de pistolets, de balles &c. On remarquait aussi dans cet arsenal quelques armes historiques; la carabine et le bouclier du comte de Mar; le sabre que l'on porta devant le prétendant lorsqu'il fut proclamé roi en Ecosse, la hache de montagnard écossais avec laquelle le colonel Gardiner fut tué à Prestonpans, &c. Le rez de chaussée situé au-dessous de cette immense salle était occupée par une partie du *train* de l'artillerie royale.

L'arsenal de la reine Elizabeth était encore appelé, il y a peu d'années; l'arsenal Espagnol, parceque l'on supposait à tort qu'il renfermait les armes et les instrumens de torture pris à l'*Armada*, cette fameuse flotte de Philippe II qui avait un beau jour rêvé la conquête de l'Angleterre. Toutes les armes de cette collection appartenaient, sauf peu d'exceptions, au quinzième siècle. A l'entrée de la salle, on voyait la reine Elizabeth sur un cheval conduit par un page. Cette figure était d'un goût assez barbare. Le Cicerone ne manquait pas de faire remarquer que la robe dont la reine était revêtue, était celle qu'elle portait lors qu'elle alla processionnellement rendre graces à Dieu, dans l'église de St. Paul, pour la défaite de la flotte Espagnole. Or l'histoire dément le Cicerone: ce ne fut pas à cheval qu'Elizabeth se rendit à St. Paul, mais "sur un char triomphal, orné des dépouilles et des pavillons de l'ennemie."

"Le *Horse Armoury*, dont le classement fut confié, en 1825, à un antiquaire distingué, le docteur Meyrick, est une collection précieuse, surtout pour ceux qui se livrait aux études d'art et d'histoire. La salle a environ 140 pieds de longueur et 30 de largeur. Elle est divisée en deux allées, séparées par des figures équestres, auxquelles font face des hommes d'armes à pieds, des archers, des hallebardiers, etc. Les murs sont en outre chargés d'ornements formés d'armes de toute espèce.

"Les figures équestres sont au nombre de vingt et une; elles sont rangées par ordre chronologique, et chacune d'elles représente un personnage historique revêtu des armes qui lui ont appartenu, ou du moins qui étaient en usage à l'époque où il vivait. Voici les noms qu'elles portent en suivant l'ordre dans lequel elles sont disposées. Edouard 1er., 13me. siècle; Henry VI et Edouard IV, 15e siècle; Henry, VII; Henry VIII; Charles Brandon, duc de Suffolk; Clinton, comte de Lincoln; Edouard VI; Hastings; comte de Huntingdon; Dudley, comte de Leycester, Lea, maitre des Arsenaux; Devereux, comte d'Essex, 16e. siècle; Jacques 1er, Sir H. de Vere, capitaine général; Thomas Howard, comte d'Arundel; Henry, prince de Galles; Villiers, duc de Buckingham, Charles, prince de Galles; Wentworth, comte de Strafford, Charles 1er et Jacques II, 17e. siècle.

"Le cheval de Henry VII est presque entièrement cuirassé et bardé de fer comme son maitre. Un écrivain anglais remarque à cette occasion que, pour supporter de tels poids, les chevaux devaient être dressés et nourris d'une manière particulière. Il ajoute avec plus *d'humeur* que de justice peut être, que cette habitude des guerriers de ne laisser à découvert aucune partie de leur corps et de celui de leurs coursiers, n'est pas propre à augmenter l'idée merveilleuse qu'on se fait généralement de leur courage. L'armure d'Edouard VI est d'un ton brunâtre; elle est richement relevée en bosse et dorée. Avant 1825, les guides l'attribuaient au Prince Noir. Le bras droit de Robert Devereux porte un sabre Maltais d'un travail précieux. L'armure de cette figure, richement gravée et dorée servit au Champion d'Angleterre, au couronnement de Georges II.

"L'armure de Henry, prince de Galles, fils de Jacques 1er, est dorée et ornée de reliefs représentant des batailles et des sièges. Une masse d'acier est pendue à l'arçon de la selle, et un sabre de Tolède s'appuie sur l'étrier gauche. Georges Villiers est armé d'un pistolet à roue dont la monture est en ébène, incrustée d'ivoire et de nacre de perle. L'armure de Charles, prince de Galles, est celle d'un enfant de douze ans, elle est richement gravée et dorée. L'armure de Charles 1er, d'un beau travail, avait été donnée à cet infortuné par la ville de Londres, lorsqu'il n'était encore que prince de Galles."

Après ces magnifiques collections, le trésor ou plutôt la chambre des joyaux de la couronne mérite aussi quelque attention de la part de ceux qui visitent la Tour. Ce trésor renferme quarante bijoux du plus grand prix par la matière, le travail, l'époque de leur confection et l'emploi auquel ils ont servi. On y remarque *l'ancienne couronne Impériale* qui a servi jusqu'au couronnement de Georges IV; elle est ornée de diamans et de pierres de différentes espèces. la *couronne* du prince de Galles, en or massif et sans aucun ornement; *l'Aigle d'Or* ou *Ampoule* qui renfermait l'huile sainte destinée au couronnement des rois; enfin la *nouvelle couronne Impériale*; faite exprès pour le couronnement de Georges IV. Cette couronne est un chef d'œuvre de fabrication et le plus riche peut-être de tous les joyaux qui se soient jamais posés sur la tête d'un roi.

L'aperçu qui précède, tout rapide et tout incomplet qu'il est, donnera une idée des richesses que renferme la Tour de Londres. On comprendra pourquoi les Anglais sont si fiers de ce magnifique arsenal-musée et pourquoi l'incendie du *Grand Magasin* est considéré par eux comme une véritable calamité nationale. Ils y perdent en effet de beaux approvisionnements militaires et de plus des trésors archéologiques qu'il est impossible de remplacer.

EXTERIEUR.

Havane.—Grâce à l'obligeante politesse des officiers du navire à vapeur Natchez, nous avons reçu les journaux de la Havane jusqu'au 6 courant. Ils ne contiennent rien d'important. L'Opera Italien est ouvert depuis quelque temps il est en plein cours de représentations et l'opéra de Donizetti; *Marino Faliero*, a obtenu un grand succès. Au Théâtre Tacon, les drames et les tragédies sont à l'ordre du jour.

Cinq mines de cuivre ont été découvertes dans l'île de Cuba, à peu de distance de Bahia-Honda. On assure qu'elles sont entièrement riches et qu'une compagnie vient de se former pour leur exploitation.

Durant le mois de novembre, 121 bâtiments sont entrés dans le port de la Havane et 107 sont sortis de ce même port. Six cent six passagers y ont débarqué durant le même mois.

Le *Faro Industrial* du 5, contient quelques détails sur le Mexique et le Texas. D'après ce journal, Santa Anna, comme chef suprême, a l'intention de faire la guerre au Texas. L'une des conditions auxquelles le général Houston avait accordé la liberté à Santa Anna, était que jamais ce dernier ne ferait la guerre au Texas et qu'il emploierait toute son influence pour obtenir du gouvernement mexicain qu'il reconnut l'indépendance du Texas. Le commodore Porter avait toujours affirmé que Santa Anna était dépourvu de sentimens d'honneur, et cette opinion est sur le point de recevoir une éclatante confirmation. L'Angleterre, à ce qu'il parait, ou plutôt ses représentants travaillent à éloigner la reconnaissance du Texas, par le Mexique. Il parait que l'hostilité entre les deux pays est favorable à leurs vues.

MEXIQUE.

La goëlette *Virginia Antoinette*, arrivée hier de Tampico, d'où elle est partie le 1er. de ce mois, ne nous a pas apporté de journaux; nous apprenons toutefois qu'il n'y avait rien d'important lors de son départ. Voici l'extrait d'une lettre qu'on nous a communiquée:

Tampico, 30 novembre 1841.

"Notre commerce est anéanti et si le nouveau gouvernement n'amène pas un changement prompt et favorable, on sera forcé de l'abandonner."

La Virginia Antoinette a apporté $53,801 en espèces, consignées aux personnes ci-après:

John Philippi	$8000
J. Mans,	1000
A. Datson,	800
A Thomas,	400
F. Brunetti,	1000
J. W. Zacharie & Co.	9578
F. Tio,	854
Schmidt & Co.	6411
John,	7515
J. Robert & Co.	917
Clason & Vies,	731
B. C. Sanchez,	558
J. K. West,	1223
J. Verde,	614
A. & R. M. Haines,	1341
A Capdevielle & Cucullo,	100
Kohn, Daron & Co.	1426
A ordre,	10,000
Mme. Herrings,	500
	$53,801

COMMERCIAL.

La Havane 6 decembre 1841.

Importation.—Riz $ 15 reaux, morue de $ 4 à $ 4 1/4. Bœuf prime et mess de $7 à $10, porc de $ 10 à 13. Farine de la Nouvelle Orléans de $ 10—2 à 16—4. Jambons de la Nouvelle Orléans de $ 10 à $ 12; saindoux de $ 9 à $ 11 4; beurre de $ 15 à $ 20, tabac du Kentucky de $ 7 à $ 9.

Exportation.—Sucre mêlé de 4 et 8 à 5 1/2 et 9 1/2 réaux, de Florette *nominal*, de blanc de 7 1/2 à 9 1/2, do supérieur *nominal*—Do quebrado de 5 à 6, do cucuruche de 3 1/2 à 4; café nouvelle récolte de 8 à 9.

Change.—Sur 1 p. c., New-York 2, Boston de 2 1/2 à 3, Nouvelle Orléans de 1 1/2 à 1—Doublons mexicains 16 1/4 Dollars 1 1/2.

DERNIERES DATES.

New York	dec 3	Londres	nov 3
Boston	dec 1	Liverpool	nov 4
Philadelphie	dec 2	Paris	nov 1
Washington	dec 2	Havre	oct 31
Baltimore	dec 2	Bordeaux	oct 24
Charleston	dec 4	Madrid	oct 22
Vera-Cruz	nov 23	Cadix	oct 18
Tampico	nov 30	Havane	dec 6
Mexico	nov 1	Houston	nov 30

☞ Le capitaine ni les consignataires du navire français le CHATEAUBRIAND, ne seront responsables des dettes contractées par l'équipage.
13 d — A. CAPDEVIELLE & CUCULLU.

☞ Les consignataires par le CHATEAUBRIAND, sont priés de faire leur entrée en douane et de recevoir leurs marchandises en débarquement vis à vis de la halle aux légumes. 13 d

AVIS.
☞ L'Exnavire Ocmulgee, capt Leavitt, de New-York, est maintenant en déchargement vis-à-vis le 2me. poteau, au-dessous du marché aux légumes. Les chargeurs sont invités à venir recevoir leurs marchandises sur la Levée.
13 d — J. E. WOODRUFF, 70, Camp.

☞ Le navire SWATARA, capitaine Davis, de Philadelphie, est actuellement en déchargement vis à vis le poteau no. 1, 3e. municipalité. Les consignataires sont invités à venir recevoir leurs marchandises sur la Levée.
13 dec — L. H. GALE, 93, Commune.

LES porteurs de billets de la Banque des Citoyens de la Louisiane, sont prévenus que cette institution paye sa circulation en espèces.
Les dépôts d'espèces se remboursent comme par le passé en valeurs métalliques.
J. B. PERRAULT,
13 dec — Caissier.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Wales, Watts, Philadelphie, Fosdick & Bro
" Tagliera, Simpson, Havre, S & J P Whitney.
" Constantine, Simpson, Havre, S & J P Whitney.
" Mozart, Welch, Havre, L Millaudon.
" James Edward, Howard, New York, Fosdick & Bro.
" Tyrian Jackson, Natchez, S & J P Whitney.
" Bornholm, Nason, Liverpool, S & J P Whitney
Barque Damariscotta, Howes, Boston, L H Gale.
Polacre Carmen, Robes, Havane, Pratz & Hernandez
Brick Empressario, Collins, Havane, Pratz & Hernandez.
Brick Long Island, Howell, Richmond, A L Addison, & co.
Brick Anna Cecilia, Fisher, Hambourg, Clason, Vies & co
Brick Saltador, Boset, Havane, Pratz & Hernandez.
Goel. Ana Maria, Broan, Campeche,
Goel. Emeline, J B Bailey, Richmond, J W Zacharie & co. J B Bailey

ARRIVES.

Bateau de remorque Southerner, Shaw, des passes, avec bricks Uncas et Orleans et goelette Frances Ashby, ayant mis en mer les navires Pioneer, Monmouth, Hanover et Tennessee.
Bateau de remorque, Post Boy, Kenny, de Cincinnati.
Bateau de remorque Mohican, Heaton, des passes.
Bateau de remorque Claiborne, Martin, des passes.
Navire Pioneer, Graham, d'Alexandria.
Navire Tennessee, Wise, de Boston.
Navire Hanover, Martin, de Providence.
Navire Chateaubriand, Laborde, de Bordeaux.
Navire Shanon, Purlington, de Portland.
Navire Monmouth, Patten, de Boston.
Navire Glendower, Parsons, New York.
Navire Vaillant, Giraud, de Bordeaux.
Navire Garonne, Sag[illegible], du Havre
Goel. Virginia Antoinette, Place, Tampico.
Goel. Adrian, Pitts, Charleston.
Navire à vapeur Natchez, Swiler, Havane.
Steamer Comanche, Lartigue, de Baton Rouge.
" Colorado, Streck, de Lafourche.
" Atalanta, Verlons, de Baton Rouge.
" Norfolk, Rhodes, de Ouachita.
" Maid of Kentucky, Lillard, de Williams Landing.
" Narragansett, Caldwell, de Pittsburg.
" Belle of Pittsburg, Hart, de St. Louis.
" St. Louis, Couvers, de St. Louis.
" Algoquin, Wilson, de Yazoo City.
" Fuselier, Thomasson, de Lafourche.
" De Soto, Dalman, d'Alexandrie.
" Persian, Hart, de Bayou Sara.
" H. L. White, Quarrier, de Portsmouth
" Geo. Washington, Carradine, de Rodney
" Water-Witch, Johnson, de Nashville
" Southerner, Wamberoie, de la Mobile.
" Paragon, England, de Louisville
Trois chalands de Cincinnati.

EN RIVIERE.

Navire Sobieski, Emerson, de Rio Janeiro.
Goel. Oregon, de St. Thomas

MEMORANDA

Expédié a New York pour ce port [illegible] dec. navire Gaston, Latham.
Parti de Portsmouth pour ce port, 25 nov. navire Craton.
Expédié à Philadelphie, pour ce port, 30 nov. navire Hopewell Johnston.
Expédié a Boston pour ce port, 1 dec. navire Charlotte, Tripp.
Parti de Belfast, pour ce port, 24 nov. navire Octavius, Colburne.
A Hampton Roads, 29 nov, navire John Dunlap, pour la Nelle, Orleans.
A Bordeaux pour ce port, 26 oct. navire Washington, en charge; navire Talma, Cayol, sous peu.
A Bordeaux 26 oct, le Calico, Haynes, de la N Orleans, déchargeant.
Havane, 23 nov.—Arrivés, brick America, Merryman, Bath; 23 brick Ceylon, Frett, Bath, brick Henrietta, McLellan, Portland, brick Plymouth, Thomas, Bath; navire Gilbert, Green, Bath; parti, brick New-England, Crockett, Franklin; 24 partis, navire Highlander, Perry, Boston; brick Christian, Ballard, N Orleans; Caroline, Jordan, Portland; 26. arrive, navire Hellespont, Ellis, New-York, partis, brick John C Calhoun, Ellien, Charleston, navire Canton, Otis, Pensacole, navire Ha[illegible] Ward, New York; brick Emilo, Snet, N Orleans; goel Harriet-Smith, Smith, N York, brick Jean [illegible], das Zubago, N Orleans; brick Charles, Silvester, N York, 25 arrive, brick Esperanza, [illegible] N Orleans; goel Savannah, Fitzgerald, Savannah, brick Lancet, Kruse, Charleston; goelette Atlantic, Pratt, Mobile; 1er. dec. arrive, goel. Hero, Sabatier, Nelle. Orleans, navire [illegible] Coon, Smith, N York; partis, polacre Chiapa, Talieda, N Orleans; 2 arrive, brick Chili, Adams, Charleston; brick Daniel Webster, Prescott, do.; sloop Cutter, Clark, Baltimore; brick Charles, Sylvester, N York; 3 arrive, goel Patriot, Smith, Charleston, brick Echo, Messer, Wilmington; goel Augusta, Poste, Mobile, brick Margaret, Smith, Bath; brick Catherine, Charleston, partis, navire Empress, Pitman, N Orleans; brick Chamberlin, Chase, Wilmington, 5. arrive, navire Louisa Remington, Philadelphie, brick Enterprize, Clifford; Providence, brick Oneida, Foat, Nile-Orleans; partis brick Gadalete, Tremoya.
St Yago de Cuba 3 nov.—Arrivé brick Daniel Kilby, Johnson, Boston, 5 parti, navire espagnol, Teresa Cuba, Boisvart, N. Orleans.

BANQUE DE LA LOUISIANE.
Nouvelle Orleans, le 8 décembre 1841.
AVIS est par le présent donné que cette Banque paiera ses billets en espèces à présentation.
Par ordre de la direction
7 d 6 — W. E. LEVERICH, Caissier.

INSTITUTION DE JEUNES DEMOISELLES
A Hortsville près la Nouvelle Orleans, très incessamment transportée à Greenville, au Stopping Place du chemin de Carrollton, fondée et dirigée par Mde. Delaruelle de Paris.
CETTE institution n'ayant encore que dix-huit mois d'existence a, par les progrès rapides des nombreux élèves, mérité la confiance dont elle jouit, et la [illegible] de son mari le docteur Delaruelle, secondé des meilleurs maitres [illegible].
Les différentes branches de l'éducation consistent dans les études suivantes:
Langue anglaise, — Langue française,
Dictée, — Dictée,
Analyse, — Analyse,
Composition, — Composition,
Histoire [illegible], géographie, musique, arithmétique, [illegible] travaux à l'aiguille, [illegible].
Mr. Delaruelle [illegible] à Greenville, un ecclésiastique [illegible] continuer l'instruction religieuse [illegible] préparer les enfans catholiques à leur première communion.
11 dec—1m

SOIREES A BON MARCHE.
LES soussignés ont l'honneur de prévenir les dames de leur connaissance et le public en général, qu'ils ont un grand assortiment de soieries pour robes, qu'ils vendront à $1 la yarde dans leur magasin, rue Conti No 42
13 dec—90 — WIOTTE & SALLE.

ARGENT de l'Illinois, à vendre par A. DURAND, 13, Bienville. 13 dec
400 BARILS [illegible] A. DURAND, 13, Bienville. 13 dec
MAQUEREAUX No. 1, 2 et 3, à vendre par THAYER & CUSHING, 67, Tchoupitoulas. 13 d
SAUMON en barils, à vendre par THAYER & CUSHING, 67, Tchoupitoulas. 13 d
RIZ—30 barriques en magasin, à vendre par W C WHITRIDGE, 76, Magasins. 13 d
EAU DE VIE de [illegible]—35 barils en magasin, à vendre par W C WHITRIDGE, 76, Magasins.
COLLE—100 barils première qualité, à vendre par W C WHITRIDGE, 76, Magasins. 13 d
HUILE de tanneurs—30 barils en magasin, à vendre par W C WHITRIDGE, 76, Magasins.
BLANC de Baleine—50 caisses, à vendre en magasin par W C WHITRIDGE, 76, Magasins.
GENIEVRE Hollande, en magasin, W C WHITRIDGE, 76, Magasins.
WHISKEY—en barils de Monongahela, à vendre par W C WHITRIDGE, 76, Magasins. 11 d
THE imperial et poudre à canon, à vendre par W C WHITRIDGE, 76, Magasins. 11 d
SAINDOUX—300 barillets nouveau en magasin, à vendre par W C TOMPKINS, 59, rue Gravier. 13 dec
LARD—100 barils jambons de choix pour famille, 10 barriques de enveloppes, 10 do épaules, en magasin à vendre par W C TOMPKINS, 59, rue Gravier. 13 dec
HUILE de Baleine—1000 gallons d'hiver, blanchie et 1000 do non blanchie, à vendre par W C TOMPKINS, 59, Gravier. 13 d
HUILE de Tanneurs—30 barils nouvellement débarqués du navire Ocmulgee, à vendre par W C TOMPKINS, 59, Gravier. 13 d
MORUE—20 tambours et 400 caisses, 400 do barriques en magasin et à vendre par W C TOMPKINS, 59, Gravier. 13 d
INDIENNES—30 caisses tout à nouvelles de nouveaux dessins, en magasin et en débarquement du navire Ocmulgee, à vendre par W C TOMPKINS, 59, rue Gravier. 13 d
MARCHANDISES sèches—15 caisses 3/4 7/8 1/2 3/4 5/4 et 6 1/4 de différents dessins, à vendre par W C TOMPKINS, 59, Gravier. 13 d
COUTIL écru—20 balles, à vendre par W C TOMPKINS, 59, Gravier. 13 d
TOILE imprimée pour chemises—15 caisses de différents dessins, à vendre par W C TOMPKINS, 59, Gravier. 13 d
TOILE à courte pointe—9/5, 8/4, 10/4 et 12/4, une caisse Jeans du Ky, Indigo bleu, coutil, à vendre par W C TOMPKINS, 59, Gravier. 13 d
PLOMB à giboyer en débarquement du navire Ocmulgee, et en magasin à vendre par J. ALBERT, 22, rue St-Louis. 13 dec
CAFE de la Havane—94 sacs en débarquement du steamship Natchez et à vendre par J. ALBERT, 22, rue St-Louis. 13 d
HUILE d'olive récemment reçue de Marseille et à vendre par J. ALBERT, 22 rue St Louis.
SUIF—15 barils à vendre par FERGUSON & REID, 20, rue Poydras. 13 dec
WHISKEY—200 barils en débarquement du Paragon, à vendre par FERGUSON & REID, 20, rue Poydras. 13 dec
PORC nouveau—300 barils prime, mess p. o. à l'inspection de Bozant, à vendre par FERGUSON & REID, 20, Poydras. 13 dec
MACARONI et vermicelle dernièrement reçus à vendre par CONVERSE & Co., 65, Nouvelle Levée.
POMMES et pommes sèches—Quelques barils, à vendre par CONVERSE & Co., 65, Nouvelle Levée. 13 dec
EAU DE VIE de pêches et whiskey de Monongahela, à vendre par CONVERSE & Co, 65, Nouvelle Levée. 13 dec
CAFE de Rio et de la Havane—300 sacs, à vendre par CONVERSE & Co, 65, Nouvelle Levée. 13 dec
THE imperial et poudre à canon à vendre par CONVERSE & Co., 65 Nouvelle Levée. 13 dec
CIGARES américains—50,000 à vendre à bas prix par CONVERSE & Co, 65, Nouvelle Levée. 13 dec
BLANC de plomb—50 barillets No 1 de Philadelphie, à vendre par CONVERSE & Co, 65, Nouvelle Levée. 13 dec
BOEUF—190 barils prime à vendre à bon prix, à l'inspection pour clore une facture par FERGUSON & REID, 20 rue Poydras. 13 dec
BEURRE de Goshen—50 caisses en magasin à vendre par FERGUSON & REID, 20 rue Poydras. 13 dec
SAINDOUX—1500 barillets en feuille 1re qualité, à vendre par FERGUSON & REID, 20 rue Poydras. 13 dec
JAMBONS enveloppés—20 tierçons très supérieurs à vendre en magasin par FERGUSON & REID, 20 rue Poydras. 13 dec
CIGARES—200,000 cigares de la Havane, en magasin et à vendre par O. H. MIESEGAES, 24, Vieille Levée. 13 dec
INDIGO—16 caisses indigo de Manille, 200 onces sulfate de Quinine, 3 barils orge perlée, 10 barriques salaratus, 2 do. gomme arabique, en magasin à vendre par O. H. MIESEGAES, 24, Vieille Levée. 13 dec
CAFE—120 sacs en débarquement du steamship Natchez de la Havane à vendre par O. H. MIESEGAES, 24, Vieille Levée.
CLOUS—50 barillets assortis de 3 à 70 en magasin, à vendre par O. H. MIESEGAES, 24, Vieille Levée. 13 dec
TOILE DE RUSSIE—10 balles en magasin, à vendre par O. H. MIESEGAES, 24, Vieille Levée. 13 dec
CHANGE sur Paris—Une traite de [illegible], 60 à 60 jours de vue, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co.
VINS, Kirsh, Absynthe—50 1/4 barriques vin pur de Ténériffe, 50 caisses absynthe garantis de Dublin, 12 do kirsh de la forêt noire, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co. 13 dec
CIGARES—10,000 regalias, en débarquement du steamer Natchez, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co. 13 dec
BEURRE de Goshen—Quelques barillets de choix en débarquement du navire Ocmulgee à vendre par CONVERSE & Co., 65, Nouvelle Levée. 13 dec
RESINE—300 barils en débarquement, à vendre par PRIESTLY & BEIN, 19, Nelle-Levée. 13 dec

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

LUNDI 13 DECEMBRE 1841.
AU BENEFICE DE Mr. GABRIEL RAVEL,
La première représentation de
LE CARNAVAL DE VENISE,
Ballet Pantomime en 1 acte, arrangé par Mr. Gab. Ravel, et dans lequel Mr. CARLO et Mlle. CARLINE exécuteront pour la 1ère fois la scène mimée de
Mr. ESCOT et Mde. ANGOT.
et M. F. RAVEL, la scène comique de
LA GRENOUILLE.
LE GRAND PAS D'ECHASSE
Par M. G. Ravel.
La 1ère représentation de
LA PENSION DE MA SOEUR,
Vaudeville en un acte, par M. CARLO et Mlle CARLINE.
LES STATUES TOURNANTES.
LA CRACOVIENNE,
Danse de caractère, par Mlle N. WELLS.
ARTHUR,
Vaudeville en deux actes.

THEATRE ST. CHARLES.

Bénéfice de Mr. HACKETT.
Lundi, 13 décembre 1841.
LES BONS VINS DE WINDSOR.
LA CACHUCHA
Par la petite CARLINE,
GRAND PAS DE DEUX
Par Mr. FREDERIC et Mde ARRALINE.
Mr. MALLET.
Le spectacle sera terminé par
LES FOLIES D'ARLEQUIN.

THEATRE AMERICAIN.

RUE POYDRAS.
Aujourd'hui Lundi, 13 Décembre 1841.
L'ASSURANCE DE LONDRES.
Suivi de grands exercices par toute la troupe équestre, assistée du jeune HERNANDEZ
☞ Le BARBIER DE SEVILLE est en répétition.

SALLE ST. LOUIS.

A une assemblée des souscripteurs aux bals masqués de société, qui a eu lieu hier, les messieurs dont les noms suivent ont été nommés commissaires:

W. H. Simmons,	Victor Visinier,
E. Percival,	John A. Merritt,
Wd. T. Armistead	P. Cazenave,
Henri Pilie,	Theo Zacharie,
A. T. Pickrell	A. J. Lascandar.

Les noms marqués d'un astérisque sont ceux du comité d'admission. 13 dec—2

MESSIEURS les membres du comité d'admission sont invités à se reunir mercredi soir à [illegible] heures, au bureau de la salle de bal, pour délivrer les invitations pour le premier bal qui aura lieu le 22 de ce mois. 13 dec

SALLE ST. LOUIS.
MESSIEURS les souscripteurs aux quatre *bals parés de société*, sont priés de se réunir mercredi soir 15 du courant, pour faire l'élection des commissaires et procéder à la rédaction des reglements des dits bals. 13d—3

IL SERA OUVERT MERCREDI PROCHAIN,
490 rue du Camp, vis-à-vis la rue Natchez,
GRANDE EXHIBITION DE TABLEAUX.
Ce splendide salon a été [illegible] nouvellement à neuf; l'entrée particulière pour les dames est décorée d'arbustes et de fleurs, la chambre est meublée de sofas, chaises et de causeuses et tous les arrangements ont été pris pour rendre cette exhibition digne du patronage des sommités de cette ville.
Le superbe tableau de [illegible] par D[illegible], auteur célèbre des tableaux d'ADAM et EVE, cette production maintenant soumise au [illegible] de la Nouvelle-Orléans, a été toute récente et d'une dimension de 170 pieds. Les grands critiques ont avoué que ce tableau est un CHEF D'OEUVRE, et c'est bien certainement une belle composition. Cet ouvrage a été directement importé en Amérique, des études du célèbre David, dont on connait le mérite; il a été admiré à New-York et à Boston. On y trouvera de plus le tableau de [illegible] Miss NORTON, auteur célèbre, 1re fille de l'illustre Sheridan. Monsieur Paris est le successeur de Thomas Lawrence et reconnu comme le meilleur peintre de portrait.
Le salon est ouvert de dix heures A. M. à dix heures P. M.
Prix d'entrée, 50 cents. Billets pour la saison $1.
Il y a un bureau de cannes et parapluies. 13 d—☞

MR. H. E. LEHMANN, rue St. Louis No. 146, directeur du grand orchestre de la salle St. Louis, et autrefois [illegible] de l'orchestre de M. [illegible], informe le public qu'il entreprend la musique des soirées [illegible] avec piano seul, ou accompagné de violon, cornet à piston &c.
Il se charge également des sérénades et musique de bandes.
On trouvera toujours M. Lehmann empressé de satisfaire aux désirs des personnes qui le feront appeler.
4 dec—☞

ACADEMIE DE DANSE DE LA NLLE. ORLEANS
[illegible] rue Royale, Entre Conti et St. Louis.
CETTE institution dirigée par Monsieur DEVOTI est ouverte. Les leçons de classe auront lieu les lundi, mercredi et vendredi de 6 à 9 heures le soir. Les leçons particulières seront données [illegible] au domicile des élèves.
Pour plus amples informations s'adresser à M. F. Bertus, qui donnera tous les renseignements qu'on pourra désirer. 26 n

COURS DE DANSE.
MR. EUGENE, professeur de danse, de Paris, d'où il est arrivé l'année dernière, a l'honneur d'offrir ses services aux pères de famille [illegible]. Sa méthode brève et simple le met à même de garantir aux personnes qui l'honoreront de leur patronage le plus prompt succès. Il demeure rue Royale No 31.
Références:
MM. N. SIBENT, rue Royale
CHAUCHON & LEROY, Vieux Bassin.
3 dec—60

MARCHE AVANTAGEUX POUR UN JARDINIER OU CULTIVATEUR.
A VENDRE à long terme et à des conditions avantageuses, [illegible]
L. M. MALLEIN
Encoignure des rues du Camp et [illegible] (Faubourg Livaudais)
13 dec—6

AVIS.
LES soussignés viennent de recevoir par Lafayette et d'autres arrivages de Havre les articles suivants:
107 douzaines [illegible]
34 douzaines maroquins noirs [illegible]
24 douzaines peaux [illegible]
10 douzaines [illegible]
Chaudières en [illegible]
A vendre par CASTAING & LOMBARD, rue Conti

VIN, HUILE etc.—[illegible] barriques vin de Marseille; [illegible] huile d'olive [illegible] de la Havane; 80 caisses [illegible] tabac de Kentucky, à vendre en lots convenables par
13 d—3 — F. LARALDE, 27, Gravier.

RAISINS—400 caisses en débarquement et à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 75, Magasins. 13 dec
ARTICLES DIVERS—Eau de vie de Cognac et de Champagne des meilleures qualités, ayant droit au drawback, vin de Madère, de Porto, de [illegible] en 1/4 barriques, [illegible]
13 dec — N. D. CHAMBERLIN, 75, Magasins.
BLANC de baleine, Huile—300 caisses [illegible] assorties New Bedford, 4000 gallons huile de baleine garantie pure, [illegible] WALTON & CO. [illegible], 27 Nlle Levée
EN débarquement du [illegible] Antoinette, 284 cuirs du Mexique à vendre par A. CAPDEVIELLE & CUCULLU, 35, Vieille Levée. 13 d
FIL DE FER—8 barriques fil de fer—8 barriques fil de fer en débarquement du navire Ontario de Liverpool, à vendre par PRIESTLY & BEIN, 19, Nelle-Levée. 13 d
VICTOR ROUMAGE offre à vendre
35 caisses de 24 jarres, prunes sèches.
56 paniers de 12 et 24 demi-bouteilles vin de champagne, 1er choix. 13 d
TABAC en feuille—100 boucauts de Cuba, à vendre par J. ROBERT & Co. 3, Magasins. 13 dec
SALSEPAREILLE—70 balles en magasin et à vendre par G. ROBERT & Co. 3, Magasins. 13 dec
VIN—100 barriques, à vendre par G. ROBERT & Co. 3, Magasins.
SUCRE—100 caisses de la Havane en débarquement de la barque Empress à vendre par G. ROBERT & Co. 3 Magasins. 13 dec
CAFE de Rio—1000 sacs de qualité supérieure, en magasin et à vendre par G. ROBERT & Co. 3, Magasins. 13 dec
CAFE de la Havane—200 sacs nouvelle récolte en débarquement du navire à vapeur Natchez, à vendre par G. ROBERT & Co. 3, Magasins. 13 dec
CIGARES de la Havane et Principes constamment en mains, à vendre par G. ROBERT & Co. 3, Magasins. 13 dec
TRAITES sur Bordeaux, à vendre par VOR. ROUMAGE. 13 dec
SUCRE—20 boucauts sucre en débarquement et à vendre par E. BRUGIER, No. 9, rue St. Louis. 13 dec
MELASSES—40 barils en débarquement à vendre par E. BRUGIER, 9, St. Louis. 13 dec
RAISINS secs—200 caisses et 50 do amandes écossées, 200 jarres huile d'olive, à vendre par J. ROBERT & Co. 3, Magasins. 13 dec
A LOUER—Un comptoir et deux greniers No. 67 rue Tchoupitoulas. THAYER & CUSHING, 67, Tchoupitoulas. 13 d
CLOUS—600 barillets clous de fer de Suède, dimensions assorties, à vendre par THAYER & CUSHING, 67 Tchoupitoulas. 13 d
CORDAGE de Manille—150 rouleaux dimensions assorties, à vendre par THAYER & CUSHING, 67, Tchoupitoulas. 13 d
PAPIER à enveloppe de toutes les dimensions, à vendre par THAYER & CUSHING, 67, Tchoupitoulas. 13 d
HUILE de Baleine, d'éléphant et de tanneurs, à vendre par THAYER & CUSHING, 67, Tchoupitoulas. 13 d
SAVON—500 caisses Boston, No. 1, à vendre par THAYER & CUSHING, 67, Tchoupitoulas. 13 d

BANQUE DE CARROLLTON.
AVIS
IL est notifié aux actionnaires de cette institution, qu'une élection annuelle de douze directeurs aura lieu au local de la Banque, le lundi 3 de janvier prochain, entre 10 heures A. M. et 2 heures P. M.
3 déc—j-3 jan — JOHN NICHOLSON, caissier.

COMPAGNIE DU GAZ DE LA NLLE. ORLEANS.
3 décembre 1841.
IL est notifié aux actionnaires de cette institution qu'une élection annuelle de onze directeurs, aura lieu au local de la Banque lundi, 3 de janvier prochain, entre 10 heures A. M. et 2 heures P. M.
3 dec—j 3 jan — J. W. HOUSTON, Caissier.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE LA LOUISIANE.
AVIS est par le présent donné à toutes les personnes ayant des réclamations contre cette Compagnie de présenter leur compte authentique, et à toutes celles qui doivent à la dite compagnie [illegible] de venir régler [illegible].
Par ordre du comité de liquidation et de règlement
PETER CONREY, Junior, Président, 18, rue de Chartres.
1 dec—12 s

A LA VILLE DE PARIS.
MAGASIN DE CONFIANCE,
Encoignure Royale et Orléans, maison de Mr. Vignié.
BARRAUD, a l'honneur d'annoncer au public [illegible] parfumerie à vendre en gros et [illegible]
27 nov

VENTES DE SHERIF.

Elizabeth Wood, veuve de feu Henry Clément versus Samuel Wright Oakey.

COUR DE DISTRICT—No. 20,501—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de District du 1er. district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, vendredi quatorze janvier 1842, à midi, les propriétés ci-après décrites savoir:

1o. Une portion ou morceau de terre situé dans cette ville, rue de la Douane, entre les rues Chartres et Royale, mesurant 30 pieds de face à la rue de la Douane sur cent pieds de profondeur, mesure française; borné d'un côté par la propriété appartenant ou ci-devant appartenant à James Hopkins, et de l'autre côté par celle qui appartient audit S. W. Oakey. Ladite portion de terre se composant: d'une pièce de terre mesurant trente pieds de face à la rue de la Douane, sur soixante pieds de profondeur, achetée d'Alphonse Carles par ledit Oakey, par un acte passé par devant Adolphe Mazureau, notaire public en cette ville, le 13 juin 1831; et d'une autre pièce de terre derrière la pièce sus-décrite, mesurant aussi trente pieds attenant à la ligne du fond de la portion de terre ci-dessus mentionnée, et parallèle avec la rue de la Douane,) sur quarante pieds de profondeur, sur une ligne parallèle avec la rue de Chartres: laquelle pièce de terre a été achetée par ledit Oakey de William A. Gasquet, agent de Henry Parish, de New-York, suivant acte passé en l'étude de Felix de Armas, notaire public de cette ville, le cinq avril 1836, ensemble avec toutes les bâtisses qui se trouvent dessus.

2o. Neuf ilets de terre situés au faubourg Annonciation, immédiatement au-dessus de cette ville et désignés par les Nos. de 14 à 22 inclusivement sur un plan de ladite ville, dressé et publié par Charles F. Zimpel, au mois de mars 1834.

Ledit ilet No. 14 est compris entre les rues Estrapade, Benton, Liberty et Terpsichore.
L'ilet No. 15 est compris entre les rues Terpsichore, Liberté, Melpomène et Benton.
L'ilet No. 16 est compris entre les rues Benton, Melpomène, Liberté et le chemin de la corderie de Baile.
L'ilet No. 17 est compris entre les rues Liberté, Howard, Melpomène, et Thalie.
L'ilet No. 18 est compris entre les rues Howard, Liberté, Melpomène et Terpsichore.
L'ilet No. 19 est compris entre les rues Howard, Liberté, Félicité et Terpsichore.
L'ilet No. 20 est compris entre les rues Jacob, Howard et Terpsichore et la continuation de la rue Félicité.
L'ilet No. 21 est compris entre les rues Jacob, Howard, Terpsichore et Melpomène.
Et l'ilet No. 22 est compris entre les rues Melpomène, Howard, Jacob et Thalie.

Lesquels ilets ci-dessus mentionnés, ensemble avec une plus grande portion de terre appartenant audit Samuel W. Oakey, et provenant de l'achat par lui fait avec Jacques François Raoul Livaudais et Joseph Zénon Trudeau, conformément aux deux actes différens passés par devant Adolphe Mazureau, notaire public en cette ville, le 16 octobre 1831.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: comptant.
J. L. THIELEN,
13 dec — Shérif de la Cour de District

La Banque de la Louisiane, versus la Compagnie d'Assurance du Mississippi contre les risques Maritimes et du Feu.

COUR DE DISTRICT—No. 20,[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de District du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, Lundi, vingt sept Décembre 1841, à midi:
179 Actions du fond capital de la Banque de la Louisiane; et
91 Actions du fond capital de la Banque d'Orléans.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant.
J. L. THIELEN,
13 dec — Shérif de la Cour de District.

INSTITUTION
DE M. ET Mme A. DESBAYAUX,
Successeurs de Mme. Lasnis.
Encoignures Bienville et Rempart.
MR A. DESBAYAUX a l'honneur de prévenir les familles, qu'il ouvrira incessamment un cours particulier, destiné aux jeunes personnes qui, sans fréquenter l'école, voudraient continuer quelques études intéressantes et utiles.
Ce cours, tout à fait en dehors des classes de l'école aura lieu tous les jours, de quatre heures et demie à six dans une salle de l'institution. Il comprendra:
Langue Française,
Littérature,
Histoire,
Arithmétique,
Notions de Physique et Astronomie.
Les parens, accompagnant les élèves, auront la faculté d'assister à ce cours.
Mr. Desbayaux ouvrira pour les jeunes gens un autre cours, (de six heures et demie à huit) dans [illegible]: aux objets ci-dessus, sera ajouté l'enseignement du LATIN et des MATHEMATIQUES.
9 d—12

OUVERTURE DU RESTAURANT DE LA BOURSE.
Rue de Chartres entre Conti et St. Louis
CET établissement peut être le plus ancien de la ville est avantageusement connu par la promptitude qu'il apporte dans son service, par la bonté des mets et par le choix de ses vins, sera ouvert jeudi matin, 9 décembre. La direction en est confiée à L. Canoog, ancien propriétaire de l'établissement. 9 dec—1m

EN magasin et à vendre par le soussigné—100 barriques vin rouge St. Julien, St. Estèphe, [illegible] et Haut Brion.
50 demi-barriques de de rouge Haut Talence
25 do vin blanc Sauterne et Haut Barsac.
2500 caisses vin rouge St. Julien, St. Estèphe, Château Margaux, Château Lafitte et la Mission,
150 caisses vin blanc Sauterne,
150 do de Muscat de Frontignan,
30 do fruits à l'eau-de-vie (assortis)
25 do Curaçao,
100 do liqueurs assorties,
10000 boîtes sardines à l'huile [S. Guilleau.]
2000 do petits pois,
50 milliers bouchons fins et surfins,
30000 cigares de la Havane,
4 pipes eau-de-vie supérieure 3e et 4e preuve,
25 quarts do do do do
9 dec—5 — AUG. MOLIER, 90, St. Louis.

MME TRIDON, maitresse sage-femme, reçue de la faculté de médecine de Paris, après y avoir remporté le 1er prix d'accouchement et reçue de nouveau par le jury medical de la Nouvelle-Orléans, a l'honneur de vous prévenir qu'elle vient de se fixer à la Nouvelle Orléans au coin de Condé et St. Philippe: pour les personnes qui auront des affections de la matrice, saigne et vaccine. Le tout par un traitement méthodique. Elle sera vivement flattée de la confiance dont les dames voudront bien l'honorer.
7 dec—7

Œuvre de Charité.
FOIRE AU BENEFICE DE L'ASYLE DES ORPHELINES CATHOLIQUES.
LES Dames, qui ont bien voulu se charger de présider aux tables de vente, pendant une foire qui doit avoir lieu les 15, 16, 17 décembre prochain, de dix heures du matin à dix heures du soir, croyent devoir [illegible]
Le produit de cette vente doit être appliqué à l'achèvement de la maison d'Asile des Orphelines, dont le nombre s'élève maintenant à cent quarante.
Grâce à l'obligeance de Messieurs Bertus et Alvarez, la foire aura lieu dans la vaste et magnifique salle de bal de l'hôtel de la rue St. Louis.
Les personnes qui désireront contribuer à cette bonne œuvre par leurs offrandes pourront les envoyer soit à l'Evêché, soit à l'Asile des Orphelines ou à Madame Duplessis.
Il y aura aussi une table présidée par les demoiselles de la Providence. 1er dec—15

CAFE DE PARIS.
RUE ST. LOUIS EN FACE LA BOURSE.
LE RESTAURANT du Café de Paris a été ouvert par lui de jeudi 18 novembre. Le propriétaire de cet établissement, (dans l'espoir que le public voudra bien continuer de lui accorder son patronage) a [illegible] que le service de la cuisine et du restaurant soit [illegible] à la parfaite satisfaction de toutes les personnes qui l'honoreront de leur bienveillance. 25 nov—1m

A LOUER—Un magasin en briques à 4 étages situé rue Tchoupitoulas, no. 75 donnant sur la rue Foucher. Un autre à 3 étages, rue de la Nouvelle Levée, no. 79 donnant sur la rue du Commerce. Un autre magasin rue Gravier, no. 29 S'adresser à
1er dec — PETERS & MILLARD, 34 V. Levee.

A LOUER—La maison rue Royale à côté de la Banque de l'Etat de la Louisiane, elle est entièrement réparée et possession [illegible]. Pour les conditions s'adresser aux personnes qui l'occupent actuellement ou à J. ROBERT & Co.
11 dec — 3, Magasins

A VENDRE A L'AMIABLE.
LE steamboat Coffee House, situé à l'encoignure Bienville et Nouvelle Levée, No. 14, s'adresser sur les lieux. 11 d—☞

ARGENT—Piastres, à vendre chez M HOLLANDER, 42, Camp

MARCHANDISES SECHES.
L. A. LEVY Jnr., rue de la Douane, No. 30, encoignure de la rue Chartres, a reçu par les derniers arrivages, les marchandises suivantes, sur lesquelles il appelle l'attention des habitans et des marchands de la campagne.
100 balles coton 4/4 pour chemises et draps de lit.
50 do 7/8 et 4/4 do
[illegible]
Chemises et caleçons de Guernsey, merinos et laine, bonnets écossais, mitaines et gants de laine, satinette noire, [illegible], indiennes à petits carreaux et chinées, mousselines de laine, shalls laine, coton et brochés, un assortiment complet de bas coton et de laine, gants et mitaines en peau pour hommes, mouchoirs Madras, Verona et Romales bleus, foulards rouges et imprimés de Pongee, cravattes soie noire, coton en bobines, boutons à chemises et un grand assortiment de divers autres articles, qu'il offre à vendre à bas prix pour du comptant ou pour du bon papier. 11 d

NOUVEAU ET SPLENDIDE STOCK D'HABILLEMENT CONFECTIONNES.
MEAKINGS & KETCHAM, No. 1 rue Bienville, encoignure de la Vieille Levée, reçoivent directement du Nord un grand assortiment d'habits confectionnés à la mode et articles de consommation se composant de: habits de toutes espèces, chemises de toutes descriptions, (quelques unes extra fines) malles en cuir de voyage, [illegible], parapluies, etc. Le tout offert à vendre à bas prix pour du comptant ou pour du bon papier de la ville à courte échéance. 12 nov

PERDU.—Un billet daté de Bâton-Rouge, le 23 mai 1837, payable à dix-huit mois de date à Abijah Croft ou ordre à la branche banque de Carrollton à Bâton-Rouge, pour trois mille trois cent et trente trois piastres trente trois cents signé A. B. Ladd et M. Morgan et endossé généralement, par Abijah Croft, David Pogny, Alfred Gates (ou Gates) et A. Mutts, et spécialement par E. C. Meilke, Wolfe et Clarke, Thomas Henderson, caissier, Martin Gordon, caissier et John Nicholson, caissier. Le public est prévenu de ne pas négocier ce billet, attendu qu'il appartient à MM. Wolfe et Clark de New-York. La personne qui aurait trouvé ce billet recevra une récompense honnête en le rapportant à ROBERT MOTT,
3 dec—3m en 10j — 8, rue du Camp.

MADAME OARLEPIED, rue Royale, No. 112, prévient les dames de la Nouvelle-Orléans, qu'elle vient de faire l'ouverture d'un nouveau choix de chapeaux de soie et de velours, qu'elle offre à sept et dix piastres.

LES soussignés informent le public qu'ils feront lundi, 13 Décembre courant, l'ouverture d'un nouveau magasin à l'encoignure nord des rues du Canal et de Chartres, et que l'on y trouvera constamment un assortiment complet de marchandises françaises, anglaises et américaines, aux prix les plus modérés.
11 dec—6 — GERMAIN DUCATEL & SON.

DEMANDE par une personne ayant reçu une bonne éducation un emploi soit d'Editeur, soit de principal dans une institution. Cette personne est graduée du Collège de la Nouvelle Angleterre, et peut donner des témoignages de sa moralité, de son caractère, de son éducation et des succès qu'il a obtenus comme écrivain et comme professeur. Les lettres adressées à Mr. W. H. O. Alexandrie, [Le.] recevront une prompte réponse.
11 dec—3

DRAPS—Le soussigné reçoit actuellement par le navire Chester, de Philadelphie, et a constamment en mains un grand assortiment de draps, charettes, roues de charrettes, wagons avec et sans ressorts, brouettes etc. etc.
10 dec — CHAS. BYRNE, 166, Tchoupitoulas.

LE soussigné offre à vendre à des termes raisonnables:
200 caisses raisin Malaga, [illegible]
100 barils vieux whisky, [illegible]
100 boîtes savon de Boston, marque de Gould,
[illegible]
Aussi—Deux réfrigérateurs
10 dec — JOHN A. MERRITT, 43, Camp.

MADAME DUPRE,
Professeur de Piano.
Se charge de tenir cet instrument dans les soirées de familles et bals de société. Déjà connue depuis plusieurs années, elle s'efforcera par son zèle et [illegible] de ses valses et contredanses, de répondre complètement à l'attente des personnes qui voudront bien l'employer.
Son domicile est rue [illegible] entre St. Philippe et Ursulines. 9 dec—6

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. TASTET.
No. 133, rue de Chartres
IL sera vendu Lundi, 13 du courant, à 10 heures sur les lieux, à l'encoignure des rues Notre Dame et Tchoupitoulas, le contenu et les meubles de Notre Dame Hotel, consistant en liqueurs, installation de bar, chaises, tables, billards, lits, literie, ustensiles de cuisine.
Aussi—[illegible] en bon ordre, avec le bail de dit hôtel ayant encore 3 ans à courir.
Conditions comptant. 11 dec—2

TERRAIN DANS LA 2e. MUNICIPALITE
Par Jos. A. Beard & Co.
IL sera vendu à l'encan Mercredi 15 du courant, à midi à l'Arcade de Bank.
Un lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, se composant de la maison no. [illegible] rue Gravier près la rue St. Paul. Cette maison est actuellement occupée par un bon locataire qui paye $ [illegible] de loyer par mois.
Dimensions de ce lot—40 pieds, 9 pouces de face sur la rue [illegible] une profondeur de 100 pieds avec passage de 4 pieds de large. Cette propriété est entourée d'un voisinage respectable et offre une résidence agréable. Elle sera vendue sans réserve.
Conditions: $1000 comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement avec intérêts à 8 pour cent par an.
L'acte de vente par devant F. Grima Not. Pub. aux frais de l'acquéreur. 13 dec

POUR LA HAVANE.
Le steam ship CLARION, capitaine Dunn, sera expédié sous peu. Pour fret ou passage ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord ou à
28 nov — R. GRONING & Co

AVIS.
NOUVEL ARRANGEMENT.
LE bateau à vapeur CUMANCHE, capt Armand Lartigue, partira régulièrement pour le bayou de Lafourche touchant à tous les ports intermédiaires, tous les lundis à 4 heures de l'après midi et descendra le [illegible] tous les vendredis.
Le capt. Armand Lartigue espère que par l'exactitude qu'il sera observer à bord, tant pour le fret que pour les passagers, le public et ses amis voudront bien l'honorer de leur patronage.
Le bateau sera prêt à recevoir du fret tous les samedis matin.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
13 d—3 — J. V. GOURDAIN, Rue Conti

POUR ST. LOUIS—Le steamer marcheur PRE-EMPTION, capitaine Harris, ayant une grande partie de son chargement engagé partira positivement aujourd'hui, lundi, 13 courant à 10 heures P. M. Pour fret ou passage ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord au bas de la rue Gravier, ou à JOHN M. SHAW & Co,
13 dec — 24, rue Poydras.

POUR ST. LOUIS, ALTON et tous les ports intermédiaires—Le steamer LEXINGTON, capitaine Allen, sera expédié sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord, ou à BOGERT & HAWTHORN,
9 dec — rue Gravier

POUR ST. LOUIS, ALTON et tous les ports intermédiaires—Le steamer de 1re classe ALTON, capitaine Carlisle, ayant la plus grande partie de son chargement engagé et allant à bord sera expédié sous peu. Pour fret ou passage ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord vis à vis la rue Poydras, ou à
7 dec — JOHN A. MERRITT, 43 Camp.

POUR TAMPICO—La goëlette CREOLE, capt. Dervaille, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret et passage, s'adresser au capitaine à bord ou à A. CAPDEVIELLE & CUCULLU,
13 d — Vieille Levée

POUR TAMPICO.
Le brick APALACHICOLA, capitaine Cormier, partira positivement lundi, 13 du courant, pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à A. CAPDEVIELLE & CUCULLU,
9 d — 35, Vieille Levée.

POUR BOSTON—La barque LIGONIA, capitaine Hamilton, sera expédiée sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
13 dec — HARROD & CUSHING, 49, Commune.

POUR LIVERPOOL—Le navire QUEEN, capt Housman, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, et allant à bord, sera expédié sous peu. Pour balance du fret ou passage, ayant de beaux aménagements pour 3 ou 4 passagers. S'adresser au capitaine à bord ou à
13 dec — W. G. HEWES & Co.

POUR NEW-YORK.
Le navire LOUISVILLE, capitaine Hunt, a besoin de 250 balles de coton sur son pont pour compléter son chargement et partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord vis à vis le marché aux légumes ou à
11 dec — JAMES E. WOODRUFF, 70, Camp

POUR NEW-YORK.
Le navire fin voilier HUDSON, capitaine Page, ayant presque toute sa cargaison engagée. Pour fret de 300 balles ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY,
11 dec — 73, rue Camp.

POUR PHILADELPHIE, pour partir demain soir. Le navire fin voilier WALES, capitaine L. L. Watts, ayant toute sa cargaison arrimée, partira comme il est dit ci-dessus. Pour passage seulement, s'adresser à bord vis-à-vis le marché aux légumes, ou à
11 d — FOSDICK & BROTH, 64 Camp.

ON a besoin d'affréter une goëlette de 10 ou 1 000 barils pour un voyage à Charleston. S'adresser à FOSDICK & BROTH 64 Camp

POUR MOBILE, pour partir Mardi, [illegible]
Le brick de première classe [illegible] Stoddard, prendra du fret à bas prix pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis les bateaux du triangle ou à
11 d — FOSDICK & BROTH 64 Camp

POUR MOBILE—Par la rivière.
Pour partir positivement le 15 courant [illegible] Le navire DANTE, capitaine Holder [illegible] HUGO C. GILDEMEESTER
11 dec

POUR MOBILE PAR LE CANAL.
La goëlette fine voilière PHOEBE MARGARET, capitaine Halverson, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée. Pour fret ou passage s'adresser à J H A [illegible], 27, Camp.
11 d

POUR LE HAVRE.
Le beau navire neuf français EDOUARD, capitaine Laguerenne, partira pour cette destination le 31 décembre. Pour fret de 300 balles coton ou passage, s'adresser à BLANCHARD, KIMER & Co.
11 dec — 24, Bienville

POUR NANTES.
Le navire fin voilier THRACIAN, capt. Brown, sera expédié sous peu. Pour fret ou passage ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord ou à S. & J. P. WHITNEY, 73 rue du Camp

POUR BORDEAUX—La barque de 1re classe ANNE LOUISE, capitaine Lemaitre, partira positivement dans le plus bref délai. Pour balance de fret et passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord vis-à-vis la rue de l'Hôpital ou à VOR ROUMAGE. 7 dec

POUR NEW YORK—Le navire St. MARY, capt Foster, ayant la majeure partie de son chargement engagée et allant à bord, sera expédié sous peu. Pour balance du fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord, ou à J. W. STANTON & Co.
10 dec — 35, Poydras.

POUR LE HAVRE.
Le navire TYRONE, capitaine Spear, est maintenant en chargement. Pour fret de 400 balles de coton, ou passage, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp

POUR LE HAVRE.
Passage seulement
Le navire PERSIAN sera expédié sous peu, sa cargaison étant engagée et allant à bord. Pour passage ayant de beaux aménagements, s'adresser à LEVI H. GALE, 93, Commune.

POUR MARSEILLES—Le navire de 1re classe OROZIMBO, capitaine Marcy, ayant presque toute sa cargaison arrimée et allant à bord, sera expédié sous peu. Pour fret de 200 balles de coton sur le pont ou passage s'adresser à bord ou à
6 dec—10 — T. OXNARD Jnr, 13, Bank Alley.

POUR FRET OU CHARTE—Un brick de première classe de 1800 tonneaux.—On préfèrerait un port des Antilles. S'adresser à WM. HENRY PARKS 23 rue St. Charles.
30 nov ☞

ASSOCIATION CONSOLIDEE.
Nouvelle Orléans, 29 Novembre 1841.
CETTE Banque tire sur Paris.
29 n — G. MILTENBERGER, Caissier

A LOUER—Plusieurs bureaux à la Bourse des Marchands. S'adresser à W. T. RAYNAL,
5 nov — Secrétaire

PAPIER pour police d'Assurance—De qualité supérieure et très durable, fabriqué pour servir particulièrement aux polices d'assurances, à vendre par RAWDON, WRIGHT, HATCH & EDSON,
15 nov — encoig. Royale et Canal.

CHANGE intérieur du pays, blancs gravés pour traites étrangers et du pays, imprimés sur papier à billet de banque, et sur des feuilles de papier à lettre, à vendre par RAWDON, WRIGHT, HATCH & EDSON,
15 nov — encoig. Royale et Canal.

BILLETS de Banque gravés—Blancs pour traites gravés supérieurement, imprimés sur papier à billets de Banque et reliés en livres de différentes épaisseurs. Aussi, traites du pays, [illegible] et secondes séparées, sur du papier à billets de Banque et sur des feuilles de papier à lettre, à vendre par RAWDON, WRIGHT, HATCH & EDSON,
11 dec — Encoig. Royale et Canal.

PRESSES de Notaires et autres d'un travail nouveau et amélioré à vendre par RAWDON, WRIGHT, HATCH & EDSON,
11 dec — Encoig. Royale et Canal.

HUILE de Palmachristi—20 barils No 1, actuellement en déchargement et à vendre par CH. DOANE,
11 d — 60, Poydras.

BEURRE et Graisse—30 firquins beurre de l'ouest, et 10 demi barils graisse fraiche, à vendre par CH. DOANE, 60 Poydras
11 d

BOEUF et porc—300 barils et 100 demi dito bœuf, 200 do porc frais, mess, M. O. et P. O. à vendre par CH. DOANE, 60, Poydras.
11 d

CAFE et sucre—200 sacs café du vert de la Havane, 100 do inférieur; 100 do 150 caisses sucre blanc de la Havane, en magasin et à vendre par
11 d — CUCULLU, LAPEYRE & Co., 5, Vieille Levée

FARINE—300 sacs en magasin à vendre par M. A. ROBITAILLE, 77, Commerce.
17 dec

CORDE d'Emballage de Russie—300 rouleaux, 1re qualité ayant droit aux drawbacks, en déchargement et à vendre par GEO. GREEN & BRO 62, Gravier. 11d

MESSIEURS Prosper Delmas et Auguste Caloro ayant formé une société pour le commerce des vins et spiritueux, ont l'honneur d'annoncer à leurs amis et connaissances qu'ils viennent d'ouvrir leur magasin, rue Royale, No. 175, entre St. Pierre et Toulouse, et qu'ils ont en ce moment un assortiment de vins de choix, liqueurs, fruits, eau de vie et vieux cognac. 6 d—10

CONFORMEMENT à une résolution du conseil des marguilliers de l'église St. Louis de la Nouvelle-Orléans, avis est par le présent donné que lundi 20 décembre courant, à midi, à l'église St. Louis, il sera procédé à l'adjudication des bancs de ladite église. Par F. Dutillet, encanteur. Possession en sera donnée le 2 janvier 1842.
Conditions: comptant—Si quinze jours après l'adjudication, le paiement n'est pas effectué, ladite adjudication sera annullée et l'acquéreur sera poursuivi pour la différence [illegible] des bancs. JOSEPH GUILLOT,
10 dec—9 — Trésorier.

AVIS.
LE soussigné croit devoir rappeler aux consommateurs de perruques et toupets, qu'il vient de Paris où il a puisé de nouveau, jusqu'aux dernières découvertes utiles et applicables dans tout ce qui doit rendre ces objets supportables et avec agrément. La réputation dont jouit depuis longtemps son établissement, sera justement maintenue, par l'évidence de la perfection et du bon gout.
Afin de satisfaire aux commandes qui lui seront faites, il a toujours en magasin une grande quantité de perruques d'hommes et de dames, toupets, nattes, frisettes, bandeaux lisses, tours en tous genres et tous objets de fantaisie; ainsi qu'un assortiment bien choisi d'objets de bal et de toilette. THEODORE,
10 dec — Rue de Chartres No 130

$20 DE RECOMPENSE.
PARTI marron de l'habitation du Barataria, le nègre JEFFRY, âgé d'environ 33 ans, très noir, parlant assez l'anglais, [illegible] La récompense ci-dessus sera payée à la personne qui le logera dans une des prisons de cet Etat.
10 d—3 — A. HODGE Jr.

$20 DE RECOMPENSE.
SERONT données à la personne qui ramènera chez le soussigné ou logera dans une des prisons de la ville ou de l'Etat, la négresse CHERINNETTE, marchande colporteuse, partie marronne dans le courant de ce mois. Cette esclave est âgée de 28 à 30 ans, elle est très noire et très connue en ville comme ayant appartenu à M. Labrouche, taille d'environ 5 pieds [illegible], parlant le français et un peu l'anglais et bégayant. Elle était vêtue lors de son départ d'une robe [illegible]
MM. les capitaines de steamboats sont invités à ne pas [illegible] cette négresse, comme aussi toutes les personnes qui [illegible]
10 dec — [illegible], 247, rue Royale

VENTES A L'ENCAN.

PAR S. GUINAULT.
Objets d'étrennes à l'encan.
IL sera vendu lundi prochain, 20 décembre au café de la Bourse St-Louis, pour clore une facture,
9 paires boucles d'oreilles en diamant.
10 épinglettes en diamant.
20 bagues en diamant.
10 montres en or patent liver et Duplex
20 boites à musiques.
Chaines de sûretés en or.
Plusieurs douzaines de couverts d'argent
4 vases (un jeu) argent massif,
4 paires pistolets de duel et une quantité d'articles trop longs à détailler
Conditions—Toutes sommes au-dessous de $100 comptant, au-dessus [illegible] de crédit en billets endossés à satisfaction. 13 d

FER, FER, FER!
PAR ANTHONY FERNANDEZ.
Fer de Suède et d'Angleterre à l'encan.
MARDI, 21 du courant, à 10 heures et demie du matin par ordre et pour clore diverses consignations [illegible] que le bail du magasin expirant le mois prochain, il sera vendu à l'encan sans réserve dans le magasin rue de la Victoire entre le rail road Pontchartrain et la rue Marigny un grand assortiment de
FER DE SUEDE ET D'ANGLETERRE, se composant de:
SUEDE plat 1 X 1/4 sur 3 1/2 X 3/8,
carré 1 1/2 sur 2 1/2 pouces,
rond 3/4 sur 2 pouces.
ANGLAIS de toutes les dimensions, plat, carré et rond.
AUSSI—Une grande quantité de barres en fer de [illegible]
La vente se fera par lots à la convenance des acquéreurs avec le privilège de prendre une partie ou le tout de la quantité offerte en vente.
Conditions—Toutes les sommes au-dessous de $200 comptant, de $200 à $600, 20 jours, de $600 à $1000 4 mois, au-dessus de $1000, 6 mois de crédit en billets endossés à satisfaction. 13 dec

PAR A. L. FERNET.
Meubles, &c.
IL sera vendu mardi prochain, 14 décembre, à 10 heures, rue d'Orléans, en face de la Place St. Antoine:
Quelques beaux meubles tels que bois de lit et armoires d'acajou, tables à jeu, à glace, &c. Vaisselle en porcelaine dorée et autres objets de prix.
Aussi—Un tilbury, un cabriolet et harnais, un joli cheval de cabriolet.
Conditions—Jusqu'à $100 comptant, au-dessus 60 jours, en billets négociables. 11 dec

CORDE D'EMBALLAGE.
Pour le compte de qui il appartiendra.
PAR J-A BEARD & Co.
IL sera vendu à l'encan mercredi matin 15 du courant à 10 heures 1/2 aux magasins à l'encoignure des rues Camp et Natchez,
400 rouleaux [plus ou moins] corde d'emballage du Kentucky, vendu pour le compte de qui il appartiendra, en différentes qualités et en lots à la convenance des acheteurs.
Les sommes jusqu'à $200 comptant, au-dessus de $[illegible] de crédit en billets endossés à satisfaction. 11

PAR A. L. FERNET.
IL sera vendu Mercredi prochain, à midi, 15 décembre, à la Bourse St. Louis:
La mulâtresse SALLEY âgée d'environ 24 ans, bonne cuisinière et passable blanchisseuse, entièrement garantie des vices et maladies prévus par la loi, avec ses deux enfants, une âgée d'environ 9 ans, très intelligente et—âgée d'environ 7 ans, sachant se rendre utile.
Conditions—1/3 comptant et la balance à 6 mois de crédit en billets négociables et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Acte de vente par devant Mr. Foulon, notaire public aux frais de l'acquéreur. 11 dec 4

PAR P. E. TRICOU.
IL sera vendu le mardi, 14 décembre 1841, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis;
Le beau navire AUGUSTA, du port de 431 tonneaux, fin voilier, doublé et chevillé en cuivre à New-York en octobre dernier; ce navire a entièrement complètement neuf et peut entreprendre tout voyage de long cours.
Les personnes qui désireraient l'acheter de gré à gré, peuvent s'adresser au capitaine à bord vis-à-vis de la presse à coton d'en bas, ou à l'encanteur.
Conditions comptant. 7 dec

MEUBLES SPLENDIDES A LA MODE.
PAR J. A. BEARD & co.
IL sera vendu à l'encan, lundi, 13 du courant, à dix heures et demie, rue de Chartres, No. 42, entre les rues de la Douane et Bienville, le stock entier d'un magasin de meubles provenant de la manufacture de S. et J. W. Mukes de New York, se composant de sofas, guéridons, divans, ottomanes brodées, tabourets, tables à dessus de marbres d'Italie et d'Egypte, bureaux, berceuses, chaises, sideboards, écritoires, armoires, bois de lits, tabourets de musique, [illegible] pour parapluies, lavabos, pianos, chaises couvertes en velours damassé, aussi un billard superbe, avec les marques et queues, et tous les accessoires.
Conditions—Toutes les sommes au-dessus de $100 comptant, de $100 à $500, soixante jours et au-dessus de $500, quatre mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur.
Et immédiatement après, il sera vendu le bail du magasin, ayant encore trois ans à courir, si ce bail n'a pas été vendu avant le jour de la vente.
Vente positive.

Vente à [illegible] de propriétés dans la seconde municipalité.
PAR R. S. SYKES.
IL sera vendu lundi 27 décembre 1841, à midi, à la Bourse St. Louis, en vertu d'une résolution du conseil de la seconde municipalité, passée le 22 novembre 1841, et approuvée le 25 du même mois.
Trois lots de terre, formant la partie irrégulière de terre appartenant à ladite municipalité, bornés par les rues du Canal, Tchoupitoulas, Nouvelle Levée et Commune, et mesurant comme suit:
Le lot No. un, 18 pieds 8 pouces sur la rue du Canal, et 21 pieds 2 pouces sur la rue Tchoupitoulas, 23 pieds 2 pouces sur la rue de la Nouvelle Levée et 36 pieds 8 pouces sur la ligne qui le sépare du lot No. deux.
Le lot No. deux 21 pieds 7 pouces sur la rue Tchoupitoulas, 20 pieds 4 pouces sur la rue de la Nouvelle Levée, 36 pieds 8 pouces sur la ligne qui le sépare du lot No. 1, 35 pieds [illegible] sur la ligne qui le sépare du lot No. 3.
Le lot No. trois 21 pieds 7 pouces sur la rue Tchoupitoulas, [illegible] pieds 6 pouces sur la rue de la Commune, 23 pieds 4 pouces sur la rue de la Nouvelle Levée et 35 pieds [illegible] sur la ligne qui le sépare du lot No. deux.
[illegible]
Dans le cas où l'acquéreur [illegible]
Les actes de vente seront passés pardevant le notaire de la municipalité aux frais de l'acquéreur et seront signés par le maire au lieu et place de la corporation.
26 nov—tu jusq 27dec

PAR S. GUINAULT.
IL sera vendu samedi 18 décembre 1841, à midi, à la Bourse de Cité rue St. Louis
Les nègres suivants, tous Créoles ou acclimatés et [illegible] depuis longtemps aux travaux d'une [illegible] d'un jardin situé dans le voisinage [illegible]
Sandy, âgé d'environ 30 ans, bon [illegible];
Bill, âgé d'environ 28 ans, bon laboureur et bon [illegible];
Kalan, âgé d'environ 29 ans, chauffeur [illegible] monter les tourneaux;
Batiste, Créole âgé d'environ 30 ans, chauffeur très [illegible] à monter les tourneaux;
Remi, Créole 36 ans habitué à la briqueterie et au jardin, bon cocher;
Toussaint, Créole 32 ans, habitué à la briqueterie et jardin;
Théophile, créole, 18 ans, habitué à la briqueterie et [illegible] sujet;
Moses, âgé de 30 ans, bon vendeur de légumes [illegible] sujet;
Isaac, âgé d'environ 31 ans, bon vendeur de légumes [illegible];
Francis, âgé d'environ 30 ans, habitué à la briqueterie et au jardin, absentant quelquefois;
Ferry, âgé d'environ 35 ans, bon laboureur et charretier [illegible];
[illegible], âgé d'environ 40 ans, charretier, jardinier [illegible];
Louis Congo, âgé d'environ 40 ans, jardinier;
Phillis, négresse âgée d'environ 32 ans, habituée à la [illegible] cuisinière;
Mathilde, do. âgée d'environ 23 ans, habituée à la [illegible];
Betsy, négresse, âgée d'environ 22 ans, et ses deux enfants, [illegible] âgée de 11 ans et l'autre d'un an [illegible] aux travaux de la briqueterie.
Marry, âgée d'environ 34 ans, habituée aux travaux de la briqueterie et du jardin.
Conditions—1/3 comptant, le reste en mars 1843, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Dans le cas où les billets ne seraient pas payés à l'échéance, ils porteront intérêt à raison de 10 p. c. l'an.
Les actes de vente par devant Charles Boudousquié, not. pub. 4 dec

IMMEUBLES DE VALEUR ET D'AMELIORATION.
PAR J. A. BEARD & co.
IL sera vendu à l'encan, mercredi, 15 du courant, à midi à l'Arcade de Bank, les immeubles de valeur suivants situés dans une partie de la seconde Municipalité, [illegible]
La maison et le terrain situés dans l'ilet formé par les rues Constance, Magasin, Bassin, et [illegible] de face sur la rue Constance sur 120 pieds de profondeur française.
La maison, [illegible] de chaussée, [illegible] ception et à manger ayant des cheminées [illegible] cabinet, cellier à vin dans le bas; deux galeries et deux [illegible] chambres au premier étage.
Les bâtisses du fond se composent de deux cuisines, 4 chambres à donner [illegible] une citerne et une cour pavée.
L'acquéreur aura le privilège de prendre 12 actions du fond capital de la Banque de l'Union.
Conditions—Pour la propriété 1/3 comptant, la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actions de banque comptant.
Les actes de vente par devant A. Mazureau, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
Vente positive. 7 d

VENTE DES GARDIENS DU PORT
PAR J A BEARD & co.
PAR ordre et sous l'inspection des gardiens du port, il sera vendu à l'encan, mardi 14 du courant, à dix heures A. M., au magasin de Peter Laidlaw, 35, rue Gravier. Une quantité de marchandises avariées du steamboat Tom [illegible] et ramené en ville [illegible] steamboat Octavia, consistant en marchandises sèches quincaillerie, cigares, liqueurs, etc. etc.
conditions comptant. 10 d

TABAC MANUFACTURE.
PAR J. A. BEARD & co.
IL sera vendu à l'encan, mardi, 14 du courant, à 10 heures et demie au magasin de J. A. Barelli & co, rue de la Commune vis-à-vis City Hotel.
111 caisses tabac à chiquer par livre, supérieur, de Kirkerman & co, No. 1.
20 do do 16 à la livre de Whitworths Henry & [illegible]
24 do do do Geo. Goodes, Lynchburg,
18 do do Hare et Johnson, No. 1,
7 do do Betts Halseys,
10 do do Henley,
5 do do Henriette,
5 do do West Oriana,
750,000 Cigares,
40 barils vieille eau de vie de pêche supérieure.
Conditions libérales au moment de la vente. 9 d

PAR S. GUINAULT.
IL sera vendu, le samedi, 18 décembre, à la Bourse de Cité, rue St-Louis,
Un terrain, chemin du Bayou entre Claiborne et Derbigny, face à la propriété ci-devant Grisou, mesurant [illegible] pieds de face sur 260 de profondeur plus ou moins, mesure anglaise, avec une grande maison en briquette, composée de quatre chambres, galeries, écurie, poulailler, cuve, porte cochère, doublée en planche, [illegible] et un beau jardin [illegible]
AUSSI—Le nègre HENRY, âgé d'environ 21 ans, habitué au travail d'un magasin de [illegible] domestique, charretier, bûcheur, et bon sujet, garanti des vices et maladies prévu par la loi.
Conditions—La propriété 1/4 comptant, balance à 6, 12, 18 mois de crédit; le nègre 1/2 comptant, balance à 6 et 12 mois de crédit.
Le tout en billets endossés à satisfaction et hypothèque. Acte de vente pardevant notaire [illegible]
On peut traiter à l'amiable d'ici au jour de la vente en s'adressant à M. Guinault. 9, 13, 16, 1[illegible]

PAR P. E. TRICOU.
Judah Barrett contre ses créanciers
EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, en date du 4 décembre 1841, il sera vendu le vendredi 17 décembre 1841, à 10 heures du matin, à l'encoignure des rues Remparts et Toulouse, le fonds de magasin consistant en marchandises sèches et épiceries.
Immédiatement après la vente du magasin ci-dessus, il sera procédé à la vente du terrain [illegible] situé rue du Rempart, entre Toulouse et St. Pierre, plus de l'encoignure de cette dernière rue, [illegible] insolvable [illegible] ses créanciers.
Conditions comptant. 8 dec—8, 13 et 17 dec.

PAR ANTHONY FERNANDEZ.
Succession de Jouty de Glatigny.
JEUDI 23 décembre, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, [illegible] la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 27 septembre dernier, il sera vendu à la Bourse, rue St. Louis entre les rues de Chartres et Royale, à midi,
L'esclave Mary, [illegible] nommés John & Josephine. Mary est blanchisseuse, repasseuse et cuisinière, elle est âgée [illegible]
Conditions—1/3 comptant, la balance à 6 et 12 mois de crédit en billets endossés [illegible] hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente par devant W. Y. Lewis, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 15 dec

INDIENNES Françaises, [illegible] à vendre par BENJ. LACOSTE,
9 n — 168 rue Royale entre Conti et St Louis